



**Séance du lundi 24 juin 2013  
C-2013/7**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente la communication suivante :

Motion relative aux grands projets ferroviaires du Sud-Ouest

**Monsieur Alain JUPPE**

## ***Motion relative aux grands projets ferroviaires du Sud-Ouest***

Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux exprime ses plus vives inquiétudes concernant les conclusions du rapport de la Commission Mobilité 21, chargée par le gouvernement de proposer une révision de la liste des infrastructures ferroviaires à inscrire au Schéma national des transports en tant qu'infrastructures prioritaires devant être engagées d'ici 2030. N'y figurent ni la ligne Bordeaux-Toulouse, susceptible néanmoins d'être inscrite au Schéma national si de nouvelles ressources financières étaient affectées à l'AFFIT, ni la ligne Bordeaux-Hendaye.

Le Conseil municipal de Bordeaux rappelle au gouvernement que l'Etat s'est engagé dès 2005 à réaliser les 2 branches des lignes à grandes vitesses GPSO, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye, de front et en continuité de la ligne Sud-Europe Atlantique qui sera mise en service à l'été 2017. L'objectif était de rattraper le retard du Grand Sud-Ouest en matière d'infrastructures à grande vitesse et de mettre en oeuvre les engagements européens du sommet d'Essen qui a inscrit la ligne à grande vitesse Bordeaux-Madrid parmi les infrastructures prioritaires.

Conformément à cette décision, les études relatives aux GPSO sont en cours d'achèvement, en vue du lancement de l'enquête publique cet été, et les acquisitions foncières ont été réalisées pour l'essentiel. Revenir aujourd'hui sur cet engagement constituerait un exemple sans précédent de reniement de la parole de l'Etat et un coup porté au développement économique et à l'emploi en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

Une telle décision risquerait en outre de remettre en cause la réalisation de la LGV Sud-Europe Atlantique dès lors que la contribution financière à ce projet des collectivités territoriales au Sud et à l'Est de Bordeaux est conditionnée au respect des engagements pris quant au calendrier de réalisation des GPSO.

Le Conseil municipal demande à l'Etat de respecter ses engagements et de lancer l'enquête publique sur les GPSO afin de pouvoir lancer les travaux en 2016. Il soutient la demande d'audience auprès du Premier ministre formulée, par courrier du 23 mai dernier, par le maire de Bordeaux, le président du conseil régional, les présidents des conseils généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques et les présidents de la CUB et de l'agglomération Côte basque Adour.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE COMMUNISTE

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE DES VERTS

**Monsieur Alain JUPPE**



RÉGION  
AQUITAINE



**Monsieur Jean-Marc AYRAULT**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
**75700 PARIS**

Bordeaux, le 23 mai 2013

**Objet :** Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest – demande d'audience

Monsieur le Premier Ministre,

Les projets de lignes à grande vitesse revêtent une importance stratégique pour les territoires qu'ils traversent, car au-delà de la seule dimension "transport" et des ses multiples implications, se joue l'ensemble des stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique.

Il en est ainsi du projet de LGV Sud Europe Atlantique dont une première phase, la section Tours-Angoulême-Bordeaux est en cours de construction, et dont la seconde phase, indissociable, dénommée le Grand Projet du Sud Ouest (GPSO), doit entrer dans les prochains mois dans la phase d'enquête publique.

Il suffit d'ailleurs d'observer une carte du réseau européen à grande vitesse pour constater l'enclavement du quart Sud-Ouest de la France de ce point de vue. C'est la raison pour laquelle le GPSO est reconnu comme étant l'épine dorsale de l'un des dix grands corridors européens du futur RTE-T.

En effet, les caractéristiques propres de ce projet sont porteuses de solutions et d'avantages compétitifs majeurs au bénéfice non seulement des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, mais également de la France et de l'Europe.

Il est ainsi une réponse aux attentes de mobilité croissante d'un territoire très vaste de 8 millions d'habitants qui bénéficie d'une forte dynamique démographique (+ 0,72 % de croissance annuelle de population côté français, soit + 0,31 % au-delà de la moyenne nationale) laissant envisager un accroissement de plus de 1,5 millions d'habitants supplémentaires sur une période de 50 ans, soit la moitié de la population actuelle de l'Aquitaine !

Alors que les temps de parcours sur le triangle Bordeaux-Toulouse-Bilbao seront presque divisés par deux, **le GPSO intègre sans surcoût une liaison Sud-Sud** propre à relier la façade atlantique à la Méditerranée.

Il permettra également d'améliorer les transports du quotidien grâce à l'augmentation de la capacité du réseau existant aux abords des agglomérations bordelaise, basque et toulousaine en plein développement.

S'y ajoutent des perspectives avérées de report modal de l'aérien (1,5 millions de passagers) et du routier (6,1 millions de passagers) vers le mode ferroviaire conférant au GPSO une véritable dimension de développement durable.

Les études mettent en relief une demande considérable de transport de voyageurs, **sans aucun équivalent parmi les autres projets du SNIT** : 28 millions de voyageurs par an à la mise en service dont 17 millions sur les lignes nouvelles vers Toulouse et vers l'Espagne ; + 6,5 millions de voyageurs par an générés par le projet et 10 millions de tonnes de Fret (90 trains par jour) à la mise en service et plus de 20 millions de tonnes à l'horizon 2050.

Les performances intrinsèques de ce projet ne dépendent d'aucun autre projet d'infrastructure et permettent d'envisager un bénéfice net actualisé, le coût du projet est désormais bien maîtrisé et stabilisé à 13 milliards d'euros.

Enfin, ce projet, qui est parmi les projets de LGV les plus avancés en terme d'étude et de concertation, a fait l'objet **d'un accord binational avec l'Espagne** qui de son côté s'est fortement investi dans la réalisation de grandes infrastructures au niveau transfrontalier.

Malgré l'importance avérée de poursuivre le travail considérable déjà engagé, le GPSO pourrait cependant subir un retard de son calendrier initial, jusque là respecté, qui serait fortement préjudiciable pour le lancement de l'enquête publique cet automne, si la consultation préalable de l'Autorité Environnementale n'était pas engagée immédiatement.

Or, une telle saisine exige préalablement une décision ministérielle modificative pour approuver les dernières adaptations de tracé en Tarn-et-Garonne ainsi qu'au droit de Saint-Jean-de-Luz (64) et de Layrac (47), résultat du processus de concertation engagé par Réseau Ferré de France sous l'autorité du Préfet de la Région Aquitaine, coordonnateur du GPSO.

Nous serions très sensibles à ce que vous nous accordiez une audience pour échanger sur ce projet capital pour l'avenir de nos territoires et qui ne peut se concevoir sans la **concomitance** de la réalisation de ses deux branches **vers Toulouse et vers l'Espagne**.

...

Nous sommes désireux de vous montrer notre engagement collectif à le soutenir et souhaiterions vous alerter sur l'impérieuse nécessité de faire respecter un calendrier de procédures qui conditionne étroitement celui de l'enquête publique à venir.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Alain ROUSSET**

Président du Conseil Régional d'Aquitaine

**Philippe MADRELLE**

Président du Conseil Général de la Gironde

**Henri EMMANUELLI**

Président du Conseil Général des Landes

**Jean GRENET**

Maire de Bayonne  
Président de l'agglomération Côte Basque  
Adour

**Vincent FELTESSE**

Président de la Communauté Urbaine de  
Bordeaux

**Alain JUPPE**

Maire de Bordeaux

**Georges LABAZEE**

Président du Conseil Général des Pyrénées  
Atlantiques